

L'an deux mil dix sept, le vingt cinq du mois de septembre à dix huit heures et quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames CHAMBON Barbara – SOULIER Florence – RAUNIER Astrid –  
COUDERC Jacqueline - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José –  
CAVALIER David.*

Absents excusés : *Madame PAULET Chantal - Messieurs CHIARELLI Philippe –  
FRONTIN Marc*

Secrétaire de séance : *Madame COUDERC Jacqueline*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



**I – PRODUITS IRRECOURABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu de *Madame NICOLAS Séverine*, Inspectrice du Trésor Public, sur l'état des produits irrécouvrables.

Après plusieurs tentatives sans effet du Comptable de la commune, il n'a pu procéder au recouvrement de la somme de 2 703.29 € sur l'état du service de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cet état et de prévoir les crédits budgétaires au compte 654.

**II – PRODUITS IRRECOURABLES SUR LE BUDGET DE L'EAU**

Le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu de *Madame NICOLAS Séverine*, Inspectrice du Trésor Public, sur l'état des produits irrécouvrables.

Après plusieurs tentatives sans effet du Comptable de la commune, il n'a pu procéder au recouvrement de la somme de 378.11 € sur l'état du service des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cet état et de prévoir les crédits budgétaires au compte 654.

### **III – REGLEMENT FOYER COMMUNAL**

Il avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal que les associations extérieures à la commune qui souhaitaient du matériel en supplément de ce que nous possédons, devaient régler une participation financière correspondant aux heures effectuées pour ce service par les employés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix à 70 € pour les associations extérieures qui souhaitent du matériel en sus sauf bien entendu si elles s'en chargent elles-mêmes.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **→ Demande de Mr D'ARMAILLE Stéphane.**

Celui-ci souhaite que le compteur d'eau de ses locataires soit à leurs noms. Le Conseil Municipal approuve et lui signifiera par courrier qu'il tienne la mairie informée de chaque changement de locataire.

#### **→ Arrêté de stationnement Les Marguettes.**

Un arrêté de stationnement avait été mis en place entre 2 maisons suite aux risques d'affaissement d'un mur. Afin de ne pas gêner certains riverains, cet arrêté a été enlevé et remplacé par de la rubalise délimitant une zone en attendant que les travaux soient faits ultérieurement.

#### **→ Travaux éclairage public.**

Nous sommes en attente d'un devis de la SLA concernant une extension de l'éclairage public aux quartiers des combes et des pins.

#### **→ Courrier de Mr RAMBAUD.**

Suite à la modification des écoulements des eaux, Monsieur RAMBAUD souligne dans son courrier des lézardes au mur de sa maison et inondation de sa cave. A l'occasion de prochaines pluies diluviennes, nous ne manquerons pas d'aller sur place afin de constater les dégâts.

#### **→ Associations actives du village.**

Une réunion en mairie sera programmée avec les associations actives du village pour laquelle une convocation leur sera envoyée.

#### **→ Place Alexis Beaumelle et Léon Brunel.**

L'inauguration de la place se fera au printemps prochain lorsque les travaux de celle-ci seront terminés. Le Conseil municipal réitère ses remerciements à Madame Michèle BOURDIER pour la donation de sa parcelle.

#### **→ Barrières de sécurité au foyer**

La première tranche se fera avant la fin de cette année.

#### **→ Employés municipaux**

Des barrières pivotantes pour bloquer l'accès à la passerelle en cas de crues, des miroirs de signalisation aux combes et à la montée de l'orphelinat vont être mis en place par les employés. Egalement, il est prévu de lasurer les fenêtres et les portes au foyer communal.

→ Gazette

La gazette de fin d'année sera prochainement dans vos boîtes aux lettres.

→ Chemins communaux.

Nous reprendrons contact avec Monsieur GAZAN, géomètre, afin de savoir où en est le classement des chemins non communaux sur la commune.

→ Carte communale.

La Carte communale est toujours en cours. *"Dans sa séance du 26 juillet 2017, le conseil communautaire a voté la poursuite de la procédure des documents d'urbanisme engagés sur son périmètre, au nombre desquels figure notre carte communale. "*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix neuf heures et trente minutes.

Le Secrétaire de Séance :  
COUDERC Jacqueline

Le Maire :  
Stéphane MALET